

Cote du document:	EB 2009/96/R.39
Point de l'ordre du jour:	14 h)
Date:	18 mars 2009
Distribution:	Publique
Original:	Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Nomination des membres du Comité d'audit

Conseil d'administration — Quatre-vingt-seizième session
Rome, 29-30 avril 2009

Pour: **Approbation**

Note aux Administrateurs

Le présent document est soumis au Conseil d'administration pour approbation.

Afin que le temps imparti aux réunions du Conseil soit utilisé au mieux, les Administrateurs qui auraient des questions techniques à poser au sujet du présent document sont invités à se mettre en rapport, avant la session, avec le responsable du FIDA ci-après:

Paolo Ciocca

Secrétaire du FIDA

téléphone: +39 06 5459 2254

courriel: p.ciocca@ifad.org

Les demandes concernant la transmission des documents de la présente session doivent être adressées à:

Deirdre McGrenra

Fonctionnaire responsable des organes directeurs

téléphone: +39 06 5459 2374

courriel: d.mcgrenra@ifad.org

Nomination des membres du Comité d'audit

A. Généralités

1. Le Comité d'audit a été créé en vertu d'une décision prise par le Conseil d'administration à sa quinzième session, en avril 1982, en application de l'article 11 de son Règlement intérieur.
2. À sa soixante et unième session, le Conseil d'administration a décidé que la composition du Comité d'audit devrait correspondre à celle du Conseil d'administration, comme suit:

Liste A: 4 sièges

Liste B: 2 sièges

Liste C: 3 sièges

3. Ces sièges comprendraient celui du président. Il a en outre été décidé que la présidence du Comité reviendrait automatiquement à la Liste A.
4. En décembre 1998, le Conseil d'administration a approuvé le texte révisé du mandat et du règlement intérieur du Comité d'audit (document EB 98/65/R.38), conformément aux décisions prises à sa soixante et unième session, en septembre 1997. Ce mandat révisé, tel que modifié par la suite, peut être consulté sur le site web du FIDA dans le document EB 2006/88/R.32.
5. À sa quatre-vingt-septième session, le Conseil d'administration a approuvé la nomination des membres ci-après au Comité d'audit, pour un mandat prenant fin en avril 2009:

Liste A: États-Unis, France, Italie et Pays-Bas

Liste B: Algérie et Venezuela (République bolivarienne du)

Liste C:

Sous-Liste C1: Égypte (pour les années 2006 et 2007)

Afrique du Sud (pour l'année 2008)

Sous-Liste C2: Chine

Sous-Liste C3: Argentine

B. Décision requise

6. Conformément à l'article 11.1 du Règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil d'administration est invité à approuver la nomination des membres du Comité d'audit pour la période de trois ans qui prendra fin en avril 2012.
7. La pièce jointe au présent document, communiquée à titre de référence, indique la nouvelle composition du Conseil d'administration tel qu'élu à la trente-deuxième session du Conseil des gouverneurs, le 19 février 2009.

Composition du Conseil d'administration pour la période triennale 2009-2011

Membre	Membre suppléant
LISTE A	
Canada	Irlande
France	Belgique
Allemagne	Suisse (2009-2010)
	Luxembourg (2011)
Italie	Autriche
Japon	Danemark
Suède	Norvège
Royaume-Uni	Pays-Bas (2009-2010)
États-Unis	Espagne

(Les Pays-Bas et le Royaume-Uni permuteront leurs sièges pour l'année 2011.)

LISTE B	
Koweït	Émirats arabes unis
Nigéria	Qatar
Arabie saoudite	Indonésie
Venezuela (République bolivarienne du)	Algérie

LISTE C	
SOUS-LISTE C1	
Afrique	
Burkina Faso	Angola
Cameroun	Égypte
SOUS-LISTE C2	
Europe, Asie et Pacifique	
Chine	Turquie (2009)*
	Pakistan (2010)*
	Bangladesh (2011)*
Inde	République de Corée (2009)
	Afghanistan (2010)
	Chypre (2011)

SOUS-LISTE C3 **Amérique latine et Caraïbes**

Brésil	Argentine
Mexique	Guatemala

* En application des accords bilatéraux entre le Pakistan et la Turquie, et entre le Pakistan et le Bangladesh, aux termes desquels le Pakistan s'est désisté en faveur de la Turquie pour 2009 et en faveur du Bangladesh pour 2011, afin de favoriser le consensus au sein de la sous-Liste C2.

